



Lomagne Gersoise

Territoire d'@ccueil et d'Excellence

COMPTE RENDU

REUNION DU BUREAU DE COMMUNAUTE

DU 11 octobre 2022

Siège de la communauté à Fleurance

L'an deux mille vingt-deux et le mardi onze octobre à vingt heures, le Bureau de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit au siège de la communauté, sous la présidence de M. Xavier BALLENGHIEN, président de la communauté de communes.

PRESENTS : 12 Mesdames et Messieurs BALLENGHIEN Xavier – BLANCQUART Philippe –CAMBOURNAC Thierry – CASTELL Jean-Louis – GONELLA Dominique – GUARDIA-MAZZOLENI Ronny– MANISSOL Valérie — SANCHEZ Bernard – SCUDELLARO Alain – SUAREZ Patrice – TARBOURIECH Olivier.

EXCUSES : Monsieur CASTELL Jean-Louis - PARAROLS Aimée

LISTE DES QUESTIONS SOUMISES

I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

II – QUESTIONS

➤ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI - INNOVATION**

Q1 – Immobilier d'entreprises – Cession foncière en zone d'activités de Lecture ;

➤ **BATIMENTS SCOLAIRES**

Q2 – Rénovation énergétique de l'école de Saint-Mézard – Avenants aux marchés de travaux ;

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

III – PRESENTATION

P1 – Point d'avancement des démarches et projets communautaires ;

P2 – Préparation de la conférence des maires du 13 octobre 2022 (reversement TA) ;

P3 – Préparation de l'ordre du jour du conseil communautaire du 19 octobre 2022 ;

;

Monsieur le Président remercie les membres du Bureau communautaire pour leur présence et procède ensuite à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Philippe BLANCQUART a été nommé secrétaire de séance.

I bis – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président propose l'ajout de trois questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Au titre des bâtiments scolaires, la reprise en urgence du toit de la Ribambelle à Lectoure
- Au titre du développement économique, et afin de pouvoir déposer les demandes de subventions afférentes, le plan de financement « Etudes Ecotrain »
- Au titre des services à la population, et afin de pouvoir répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la MSA, le plan de financement « Fab Lab Mobile»

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** la modification de l'ordre du jour

II – QUESTIONS

➤ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI - INNOVATION

Q1 – Immobilier d'entreprises – Cession foncière en zone d'activités de Lectoure ;

M. Le Président informe que, dans le cadre de son projet d'implantation sur le territoire communautaire, l'entreprise CPR a sollicité l'acquisition d'un terrain sur la zone d'activités La Couture à Lectoure, cadastrées C2156 (Pauilhac) et CP 213 (Lectoure), pour 3.054 m². Cette acquisition serait portée par la SCI TERRIERE.

Il précise que :

- L'avis de Domaines 2022-32306-38464 du 19 mai 2022 a évalué cet ensemble immobilier à 43.000 € HT.
- La commission communautaire « développement économique, emploi et innovation », réunie le 4 octobre dernier, a émis un avis favorable pour cette cession, accompagné d'un rabais sur le prix de vente de 12.216 € (soit 4 € du m²) au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **De se prononcer favorablement** sur la cession de ce terrain à la SCI Terrière pour un montant de 30 784 € HT

- **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

Q2 – Développement économique et innovation - Plan de financement « Ecotrain »

Le président rappelle que les Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine se sont organisées pour la reprise en gestion et la réactivation du fret sur la ligne ferroviaire Agen-Auch. Il précise également qu'une démarche expérimentale pour le déploiement d'une offre de services passagers est en cours avec le projet Ecotrain, possiblement mis en œuvre d'ici 2026, le tout dans un contexte de l'arrivée de la LGV dans le cadre du Grand Projet Sud-Ouest (GPSO).

Il précise que le territoire communautaire, en plein mutation économique et démographique, est particulièrement intéressé par ces démarches compte tenu que la ligne Agen-Auch est principalement sur le territoire communautaire, et

que l'implantation de la future gare TGV au sud d'Agen aura nécessairement des répercussions et opportunités qu'il convient d'appréhender d'ores et déjà .

Il propose donc d'engager, en collaboration avec le Grand Auch et Agen Agglomération, une étude permettant d'amener les éléments nécessaires à la mise en place d'un dialogue interactif entre développement technologique de l'Ecotrain et déploiement territorial. Cette étude devra permettre, entre autre :

- D'évaluer et d'anticiper les impacts et avantages territoriaux du déploiement de ces infrastructures
- D'identifier les freins structurels éventuels et de déterminer les conditions d'acceptabilité
- D'évaluer les coûts collectifs et les externalités positives
- De proposer le scénario optimal détaillé en termes d'offre de service
- De déterminer une organisation de gouvernance adaptée
- D'alimenter au travers de ce volet usages et données socio-économiques les besoins et contraintes en termes technologiques

Il propose donc de solliciter les partenaires financiers dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses		Recettes	
Coordination	50 000,00 €	DETR	100 000,00 € 50,00%
Etudes	150 000,00 €	Contrat d'Objectif Territorial ADEME PETR	50 000,00 € 25,00%
Total	200 000,00 €	LEADER	10 000,00 € 5,00%
		Total participation publique	160 000,00 € 80,00%
		Autofinancement	40 000,00 € 20,00%
		<i>dont</i>	
		Lomagne Gersoise	8 000,00 € 4,00%
		Agen agglomération	8 000,00 € 4,00%
		Grand Auch	8 000,00 € 4,00%
		Contributions privées (ENEDIS et CAPG)	16 000,00 € 8,00%
Total Dépenses TTC	200 000,00 €	Total Recettes TTC	200 000,00 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'engager** cette étude d'impact en collaboration avec le Grand Auch et Agen Agglomération
- **D'approuver** le plan de financement de l'opération dans les conditions définies ci-dessus
- **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

➤ EQUIPEMENTS ET TRAVAUX COMMUNAUTAIRES

Q3 - Bâtiments scolaires – Rénovation énergétique de l'école de Saint-Mézard – Avenant aux marchés de travaux ;

M. le Président rappelle, que par délibération du 14 juillet dernier, le Conseil a approuvé le transfert de la maîtrise d'ouvrage du projet de rénovation énergétique de l'école de Saint-Mézard, au titre de l'extension de la compétence bâtiments scolaires opérée à compter du 18 juillet dernier.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, il précise qu'il paraît nécessaire de créer un châssis de toit et une plateforme technique intérieure permettant d'assurer l'entretien ultérieur des appareils techniques en comble.

A ce titre, il propose un avenant au marché du lot n°4 « Couverture Tuiles » de l'entreprise MANOER d'un montant de 1.813,25 € (soit 5 %) du marché initial de 33 901.43 € HT, qui serait ainsi porté ainsi à 35.714.68 € HT. Il précise également que le montant global de l'opération serait donc porté à 155 813.25 € HT.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **De se prononcer favorablement** sur la signature d'un avenant aux marchés de travaux de l'opération de rénovation énergétique de l'école de Saint-Mézard dans les conditions définies ci-dessus,
- **De confier** le cas échéant le soin au Président d'accomplir toute démarche nécessaire et utile

Q4 - Bâtiments scolaires – Travaux d’urgence - École « la Ribambelle » de Lectoure

M. le Président rappelle que par délibération du 12 juillet dernier, le Bureau a décidé d’engager les travaux d’amélioration de performance énergétique de l’école « la Ribambelle » à Lectoure et a attribué le lot 1 « isolation des combles » à l’entreprise BATI C GERS.

Il précise qu’en phase travaux, il est apparu qu’une révision de la couverture s’avérait indispensable afin d’assurer la mise hors d’eau du bâtiment et la pérennité des travaux d’isolation engagés.

Afin de répondre à cette urgence, il propose de se prononcer favorablement sur le devis présenté par l’entreprise MANOER CHARPENTES d’un montant de 29 841.40 € HT correspondant à la révision des 920 m² de couverture et la reprise complète en zinc des 156 m de noue.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l’unanimité décide:

- **De se prononcer favorablement** sur le devis proposé par l’entreprise MANOER CHARPENTES dans les conditions définies ci-dessus,
- **De confier** le cas échéant le soin au Président d’accomplir toute démarche nécessaire et utile

➤ SERVICE A LA POPULATION

Q5 – Service à la population - FAB LAB – AMI MSA « numérique et mobilité »

Le président rappelle que dans une réflexion globale menée autour de l’itinérance de ces services en lien avec la parentalité, à partir de l’évaluation des ateliers menés sur le territoire depuis plus de 6 mois par le conseiller numérique et avec la création d’un fablab à Fleurance pour janvier 2023, il est apparu nécessaire de compléter l’offre de services sur le territoire avec un fablab mobile. Cette offre de service compléterait à la fois le soutien à la parentalité et l’accompagnement au numérique. Ce nouveau service serait à destination des familles rurales et notamment agricoles du territoire dans un monde où maîtriser le numérique est indispensable pour les démarches du quotidien, une opportunité d’accéder à de nouveaux loisirs et à des perspectives professionnelles porteuses d’avenir, notamment pour les jeunes.

Il précise que, parallèlement à cette démarche, la MSA a lancé un appel à projet « numérique et mobilité » afin d’inciter les acteurs du territoire à développer des services sur cette thématique.

Il propose donc de répondre à cet appel à projet « numérique et mobilité » et de solliciter les partenaires financiers dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Achats		AMI MSA	62 973,72 € 70,00%
Achat de fournitures : bois équipement véhicule			
AYRAUD negoce bois SASU	583,76 €		
Achats d’équipements :			
Achat véhicule électrique e-partner PEUGEOT	39 833,98 €	Total participation publique	62 973,72 € 70,00%
Achat routeur mobile	473,39 €		
Achats 3 PC portables	2 018,16 €	Autofinancement	26 988,74 € 30,00%
Achat machines fablab mobile ERM	13 724,08 €		
Achat brodeuse COUDREETBRODER	1 849,40 €		
Prestations de services:			
Formation médiation numérique COMBUSTIBLE	3 893,69 €		
Services extérieurs:			
Frais d’assurance véhicule + biens transportés	2 586,00 €		
Rémunération du personnel:			
coordination, agents numérique	25 000,00 €		
Total Dépenses TTC	89 962,46 €	Total Recettes TTC	89 962,46 €

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

- **de répondre** à cet appel à projet « numérique et mobilité »
- **D’approuver** le plan de financement de l’opération dans les conditions définies ci-dessus
- **De confier** le soin au Président d’accomplir toutes démarches nécessaires